

Département

DU LOIRET

Arrondissement

DE MONTARGIS

Canton

DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU S. I. I. S

d' ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ

FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

*Séance du 29 juin 2009*

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 11**

**date de convocation : 16 juin 2009**

**date d'affichage : 03 juillet 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt neuf juin à dix huit heures trente, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqué le 16 juin 2009 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LUCE, Président.

**Etaient présents :** Jacques LASSOURY, Anne - Sophie CARBONNELLE, Annyck DEFLESSELLES, Claude NOËL, Christophe CLOZIER, François LANNOU, Michel DIVERGER, Jude NORMENIUS, Stéphanie DIVERGER, Nicole DELETTRE

**Excusés et représentés :** Bruno TRIBOULEY, François POYAU, André ANICA

**Secrétaire de séance :** Annyck DEFLESSELLES

-----  
La séance est ouverte à 18h30.

Le procès-verbal du 30 mars 2009 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I – Commission des finances**

Certains délégués du SIIS ont demandé la création d'une commission des finances qui aura pour objet de travailler sur le budget.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de créer cette commission

**DECIDE** à l'unanimité de nommer les personnes suivantes membres de cette commission, le Président du SIIS étant membre de droit :

- Annyck DEFLESSELLES
- Jude NORMENIUS
- Stéphanie DIVERGER
- Bruno TRIBOULEY

La première réunion aura lieu le lundi 14 septembre 2009 à Rozoy le Vieil à 18h30.

## **II – Horaires école de Rozoy**

Le Président informe le Conseil qu'il serait souhaitable que l'on modifie les horaires de rentrée des classes de l'école de Rozoy dès l'année scolaire 2009-2010.

En effet, le car arrivant à 8h55, il serait possible de commencer les cours à 9h05, étant entendu que les instituteurs ont donné leur accord. Ceci évitant ainsi d'avoir de la surveillance à faire faire au chauffeur de car.

Ainsi, les horaires seraient de 9h05 à 12h05 et de 14h à 17h.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de changer les horaires comme suit à compter de la rentrée 2009-2010 :

- Matin : 9h05-12h05
- Après-midi : 14h00-17h00

## **III – Rentrée scolaire 2009**

Le Président informe le Conseil que le point de restauration à Rozoy sera conservé pour la rentrée prochaine.

Il est donc nécessaire d'embaucher une personne pour le fonctionnement de cette cantine.

Il informe également le Conseil des effectifs de la maternelle pour la rentrée scolaire prochaine :

- PSM : 25
- MSM : 29
- GSM : 29

Cette année, il y avait une ATSEM qui travaillait à mi-temps chez les GSM.

Du fait des effectifs prévus pour la prochaine rentrée, il serait souhaitable de mettre une ATSEM à plein temps chez les GSM.

Le Président expose au Conseil le coût financier que cela représenterait pour le SIIS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 2 voix de mettre une ATSEM à mi-temps

**DECIDE** à 10 voix de mettre une ATSEM à plein temps

Il sera donc mis une ATSEM à plein temps chez les GSM pour la rentrée scolaire 2009-2010

## **IV – Organisation du personnel**

Au vu de l'organisation qui aura lieu à la rentrée prochaine : point de restauration à Rozoy, besoin d'une ATSEM à plein temps à Ervauxville, le Président informe le Conseil de la nécessité de revoir l'organisation du personnel comme suit :

<b>AGENT</b>	<b>LIEU D'EMPLOI</b>	<b>POSTE ET FONCTION</b>	<b>TEMPS D'EMPLOI HEBDOMADAIRE ANNUALISE</b>
ROBERT Claudia Née le 27 janvier 1975 Demeurant à Ervauxville	Cantine ERVAUVILLE Ménage Ecole ERVAUVILLE	Agent de Maîtrise	21.75/35 <sup>ième</sup>
DENEUVE Arielle Née le 26 janvier 1966 Demeurant à Ervauxville	Ecole ERVAUVILLE Cantine ERVAUVILLE	Agent d'entretien faisant fonction d'ATSEM Service et Surveillance Repas	22/35 <sup>ième</sup>
NOEL Chantal Née le 01 octobre 1959 Demeurant à Rozoy le Vieil	Cantine ERVAUVILLE (pour les maternelles) Ecole ROZOY LE VIEIL Salle Polyvalente ROZOY LE VIEIL	Service et Surveillance Repas Agent d'entretien Service et Surveillance Repas	20/35 <sup>ième</sup>
SURDON-MARCHAND Sophie Née le 17 avril 1963 Demeurant à Amilly	Ecole ERVAUVILLE	Agent d'entretien faisant fonction d'ATSEM	30/35 <sup>ième</sup>
BOULIMMER Annick Née le 09 septembre 1951 Demeurant à Bazoches sur le Betz	Ecole ERVAUVILLE	ATSEM	34/35 <sup>ième</sup>
PATOUX Sophie Née le 20 août 1972 Demeurant à Foucherolles	Salle Polyvalente ROZOY LE VIEIL Ecole BAZOCHES SUR LE BETZ	Agent de Restauration Agent d'entretien	26/35 <sup>ième</sup>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 Vu le budget syndical,  
 Considérant la nécessité d'une nouvelle organisation du SIIS pour la rentrée 2009,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2009, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 14 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,  
**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2009, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 22 heures, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe,  
**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget syndical (chapitre 64)  
**DEMANDE** au Président de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

**V- Tableau des effectifs**

Vu la délibération prise ce jour, le tableau des effectifs est modifié comme suit en date du 01 septembre 2009 :

	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS NON COMPLET
<b>TITULAIRES</b>			
<i>Filière administrative</i>			
Rédacteur Territorial	B		1 - 12/35
<i>Filière sociale</i>			
ATSEM 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 - 34/35
<i>Filière technique</i>			
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 - 27.75/35
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		2 - 20/35 - 30/35
Agent de Maîtrise Territorial	C		1 - 21.75/35
<b>NON TITULAIRE</b>			
<i>Filière technique</i>			
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		2 - 26/35 - 22/35

**VI – Choix du prestataire de repas**

Le Président informe le Conseil qu'un avis d'appel public à la concurrence à été lancé pour la fourniture de repas pour la prochaine rentrée scolaire.

Il a été reçu 3 offres sur 4 demandées.

Après étude de celles-ci et conformément aux critères du jugement des offres d'après le règlement de consultation, il en ressort ce qui suit :

Entreprises	Coût des prestations (6 pts)	Suivi de la société (visite sur site, enquête...) (5 pts)	Qualité de l'alimentation (4 pts)	Conditionnement (5 pts)	TOTAL
ELITE RESTAURATION	3	3	4	2	12
SCOLAREST	4	4	4	5	17
LES PETITS GASTRONOMES	6	2	3	5	16

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de retenir la société SCOLAREST pour la rentrée de 2009-2010.

### **VII – Service Minimum d’Accueil en cas de grève**

Certains délégués souhaitent qu’une réflexion soit faite pour l’organisation d’un Service Minimum d’Accueil au sein du SIIS et non plus commune par commune.

Il faudrait alors modifier les statuts du SIIS et connaître les conséquences que cela engendrerait au niveau de la responsabilité du Président.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à 8 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre de ne pas créer un Service Minimum d’Accueil au sein du SIIS

### **VIII – Trajet du car scolaire**

Les délégués de la commune de Bazoches demandent à ce que soit revu le trajet du car scolaire afin qu’il puisse s’arrêter devant les Etangs de Béon.

Pour ces délégués, ce lotissement représentant environ 45% des enfants transportés, il serait normal que le car y effectue un arrêt.

Le Président explique que si une telle modification était mise en place, alors tous les lotissements de chaque commune demanderont à avoir un arrêt.

Aussi, cela obligerait à un horaire de départ du car très tôt ce qui ne serait pas raisonnable pour les enfants et surtout ceux de maternelle.

De plus, le transport étant subventionné par la Conseil Général d’école à école ou mairie (pour Foucherolles), cette modification engendrerait un coût financier supplémentaire pour le SIIS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l’unanimité de ne pas modifier le trajet du car scolaire.

### **IX – Garderie périscolaire**

Les délégués de Bazoches souhaiteraient que soit mis en place un accueil périscolaire le matin et le soir.

Il ne semble pas opportun de faire une enquête afin de ne pas susciter un besoin qui ne pourrait être satisfait si ce projet n’était pas viable financièrement.

Il a donc été décidé de se renseigner auprès des communes voisines sur leurs modes de gestion et de fonctionnement afin de savoir si une telle structure peut être envisagée au sein de notre regroupement.

### **X - Questions diverses**

Il n’y a aucune question diverse.

La séance est levée à 21h30